

SEANCE DU 9 décembre 2020

Le **neuf décembre deux mille vingt**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes- sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Aurélien CHAMPROMIS, Sylvie CHAMPROMIS, Clément LE PAGE, Jean Michel MOULIN, Delphine FARGE, Marie Claire FOUCHERAU, Sandrine VEROT, Dylan JACOPIN, Bernard DESBENOIT, Philippe MONCORGER, Thierry GENOUX, Olivier BOICHON, Dylan JACOPIN.

Absent excusé avec pouvoir : Stéphanie PAWLOWSKI (pouvoir à Roger SANDRI)

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Personnel :
 - Mise à jour de contrats de travail
- Projet local technique
- Délibération Heures STEP
- Délibération facturation du site internet
- Décision modificative budget
- Questions diverses
 - Peinture jeu cantine...

PERSONNEL, MISE A JOUR DE CONTRATS DE TRAVAIS :

- Isabelle BRACQ :

Le Maire expose que Madame BRACQ est actuellement contractuelle jusqu'en 2022 avant d'entamer la démarche de titularisation. Le contrat prévoit 24 heures par semaine dont 4 heures prévues pour le nettoyage de la salle des fêtes en cas de location.

La salle des fêtes n'étant pas louée pour des contraintes sanitaires, Madame Bracq a donc un temps de travail inférieur d'environ 60 heures à fin octobre et ce malgré le travail supplémentaire dû à la COVID 19 à l'école. L'agent n'étant pas responsable de la situation, nous devons maintenir son salaire.

Il est nécessaire de revoir son contrat pour améliorer la gestion en tenant compte de la situation sanitaire et le caractère irrégulier de la location de la salle des fêtes.

Sachant que la salle est louée au maximum 25 fois par an, deux solutions sont possibles :

- Embaucher une entreprise de nettoyage : l'entreprise AB Clairnet a fait un devis de 90 euros HT pour le nettoyage de la salle des fêtes.
- Après avis du centre de gestion, il est possible de réduire le nombre d'heures du contrat de Mme BRACQ à 20h par semaine et de payer en heures complémentaires le temps de nettoyage de la salle des fêtes. Ce nouveau mode de gestion sera présenté à Mme Bracq avant de modifier son contrat.

Ouïe cet exposé, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification pour un contrat de 20 heures environ..

- **Frédéric PRECLOUX :**

Le Maire expose que Mr PRECLOUX est actuellement en contrat d'accroissement d'activité depuis le 07 décembre jusqu'au 31 décembre 2020 et propose qu'il remplace officiellement Mr SOLER (départ en retraite) à partir du 1^{er} janvier 2021. Le Maire propose de se renseigner au centre de gestion afin de rémunérer l'agent à l'échelon le plus favorable en prévision d'une titularisation, et en tenant compte de son passé professionnel.

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- **Ludivine GOUTTE :**

Le Maire expose que Madame GOUTTE est actuellement en contrat d'un an renouvelable et que celui-ci se termine au 31 décembre 2020.

Afin de rentrer dans le processus de titularisation, Mme GOUTTE doit passer le concours d'adjoint administratif de 2^e classe. Celui-ci n'étant qu'en 2022, Mr le Maire propose que le contrat de Mme GOUTTE soit prolongé pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

De plus, il s'avère que Mme GOUTTE n'est pas rémunérée sur le bon tableau étant seule au secrétariat de la mairie. Tout comme Mr PRECLOUX, le Maire propose de se renseigner au centre de gestion afin de rémunérer l'agent à l'échelon le plus favorable en prévision d'une titularisation, et en tenant compte de son passé professionnel.

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

PROJET LOCAL TECHNIQUE :

Suite à la réunion avec l'architecte le 27 novembre, Clément LEPAGE et le Maire présentent une nouvelle ébauche de plans pour le futur local technique à CHAMPION. Il comprend :

- une zone de stockage pour le matériel de la commune,
- une zone de stockage pour les associations,
- une partie atelier pour que Mr PRECLOUX puisse y travailler dans de meilleures conditions,
- un point d'eau,
- une zone de stationnement pour le camion de la commune.

Le Maire explique que sur le projet initial, une douche et des WC étaient prévus. Le budget était largement dépassé, sachant qu'il en existe déjà à la salle des fêtes, la cantine et à la mairie, les plans ont donc été revu sans douche ni WC.

Le projet devrait s'approcher des 120 000 €.

Une subvention va être demandée au département et à la région afin de réaliser le projet avant la fin de l'année 2021.

Un permis de construire est également à déposer au service ADS de la Communauté de Communes.

Le Conseil après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le projet,
- **SOLLICITE** une demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

HEURE STEP :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agent technique, Gérard SOLER, effectue chaque semaine des heures pour entretenir la station d'épuration, et qu'avec la situation sanitaire, les contrôles ont dû être augmentés.

Ces heures ont été payées sur le budget principal de la Commune et aucun des frais occasionnés n'ont été remboursés par le budget assainissement de la Commune depuis décembre 2018.

Monsieur le Maire demande que la situation soit régularisée pour 2019 et 2020 selon le détail joint et que le budget assainissement prenne désormais en compte les heures effectuées pour l'entretien de la STEP dans le budget de chaque année à venir.

Les écritures suivantes seront à effectuer :

Sur le budget assainissement, les dépenses seront imputées au compte 6215 ;

Sur le budget principal de la Commune, les recettes seront imputées au compte 70841.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les écritures de régularisation correspondantes.

FACTURATION DU SITE INTERNET

Le Maire expose que Stéphanie PAWLOWSKI, a dû avancer le paiement du domaine du site internet de la commune à l'entreprise OVHcloud, avec son accord préalable, celui-ci ne pouvant être réglé que par carte bancaire. A savoir 2 factures :

- FR36776633 du 17 novembre 2020 d'un montant de 5.99 € TTC correspondant au coût du domaine
- #775545073 du 6 octobre 2020 d'un montant de 90 € TTC correspondant au coût de l'hébergement

Afin de procéder au remboursement des frais avancés par Mme PAWLOWSKI, le Conseil Municipal doit délibérer et donner son accord.

Le Conseil après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à faire les démarches nécessaires au remboursement de Mme PAWLOWSKI pour un montant de 95.99 € TTC.

Le Trésor Public a précisé qu'exceptionnellement la mairie peut procéder au remboursement, à condition de fournir tous les justificatifs nécessaires, mais qu'à l'avenir aucun frais ne doit être avancé par les élus. Pour ce cas précis une autre solution est prévue pour 2021.

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET 2020 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

Section de Fonctionnement - Dépense :

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Article 7391171 : Attribution de compensation + 80 €

Chapitre 11 : Charges à caractère général

Article 60611 : Eau et assainissement - 80 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées par Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

- **Peinture jeu cantine :**

L'ASEN a demandé s'il était possible de faire peindre des jeux au sol de la cour de l'école (marelle..).

Un devis a été demandé. Il s'élève à 399 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- **Tarif 2021 redevance assainissement non collectif :**

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs de la redevance assainissement appliqués aux abonnés raccordés au réseau public d'assainissement collectif jusqu'à maintenant.

Il expose également que la délibération N2020/N°155 de Charlieu-Belmont Communauté votée lors de leur réunion du 19 novembre 2020 maintient ces mêmes tarifs pour 2021 par souci d'équité entre les usagers sur une même période de contrôle.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de maintenir les tarifs pour l'année 2021.

- **Tarif 2021 redevance traitement des boues inchangé.**

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs de la redevance traitement des boues appliqués jusqu'à maintenant :

- 13.51 € pour la part fixe
- 0.24 € pour la part variable

Il expose également que la délibération N2020/N°156 de Charlieu-Belmont Communauté votée lors de leur réunion du 19 novembre 2020 maintient ces mêmes tarifs pour 2021.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de maintenir les tarifs pour l'année 2021 soit 13.51 € pour la part fixe et 0.24 € pour la part variable.

- **PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2021 :**

Gérald BUFFARD présente le programme des travaux de voirie de l'année 2021. Ces travaux sont l'objet d'une demande de subvention départementale attribuée au SIVOM des Varennes.

- Chemin les Pins : 14 220 € HT, 18 422.60 € TTC (une solution moins coûteuse est envisagée avec l'aide du technicien de l'équipement, à la demande de P Moncorger et A Champromis)
- Montée Chanel : 6 418.44 € TTC
- Chemin la Baraque lieu-dit les Communes : 10 250 € HT, 13 020 € TTC

Pour un total de 37 861.04 € TTC

Le Conseil Municipal :

➤ **ACCEPTÉ ET CONFIRME** le montant des travaux pour l'année 2021.

- **Réunion de la Communauté de Communes « groupe mobilité »:**

Marie Claire FOUCHERAU nous fait un rapport de la réunion.

Le but de ce groupe est principalement la création d'un air covoiturage appelé « vitrine de l'intermodalité » (un air de covoiturage informel est déjà existant Aux Trois Moineaux i). Il est envisagé la création d'un parking couvert 30 places réservé au covoiturage et la mise en place de box à vélo. Il travaille aussi sur la continuité de la voie verte de Charlieu à Roanne.

- **Réunion de la Communauté de Communes « économie »:**

Olivier BOICHON nous fait un rapport de la réunion :

- Des solutions sont recherchées pour pouvoir conserver les entreprises sur le territoire,
- Recherche de possibilité d'agrandissement de la zone de Pouilly sous Charlieu,
- Point sur les aides des commerçants,
- « Charlieu petite ville de demain ».

- **Lycée de Ressins :**

Le Maire rappelle qu'à l'occasion du 90^{ème} anniversaire du Lycée de Ressins, une subvention de 1000 € avait été accordée. La commune est en contact avec C Robin pour une demande de subvention au département, et aussi avec la communauté de communes.

- **Dépannage du clocher de l'église :**

Après les 2 dépannages des semaines passées, le clocher fonctionne à nouveau mais a besoin d'être réglé (retard). Jean Michel MOULIN explique que cela se fait par touches successives, et vu la précision des réglages, mieux vaut que ce soit toujours le même intervenant. Mr Moulin propose de prendre en charge le suivi de l'installation.

Mr Moulin a sollicité un fabricant qui est passé à titre gracieux pour expertiser le mécanisme (qui a plus de 60 ans). Celui-ci a constaté qu'il était très bien entretenu et nous invite à continuer ainsi. Le beffroi est néanmoins à surveiller.

- **Colis de fin d'année aux aînés de NANDAX :**

Le Maire rappelle que cette année avec la crise sanitaire, le repas des aînés ne peut avoir lieu. Un colis sera donc offert à chaque aîné de plus de 70 ans. La commande est confiée au magasin « Le Terroir d'Annick » à CHARLIEU. Sylvie CHAMPROMIS s'est occupée du listing des bénéficiaires et du choix des articles en privilégiant des produits de qualité. Il y a 36 colis au total : 29 colis individuels et 7 colis couples qui seront distribués par les volontaires en prévenant chaque personne dans le respect des règles de distanciation.

La séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion le 13 janvier 2021.